

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 juin 2018

AGRICULTURE DURABLE POUR L'UNION EUROPÉENNE - (N° 1018)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE35 (Rect)

présenté par

Mme de Lavergne, M. Jerretie, M. Damien Adam, M. Anato, Mme Beaudouin-Hubiere, M. Besson-Moreau, Mme Bessot Ballot, Mme Blanc, M. Blein, M. Bothorel, Mme Brunet, M. Cazenove, M. Cellier, Mme Crouzet, M. Daniel, M. Delpon, Mme Do, Mme Dubos, M. Démoulin, Mme Faure-Muntian, Mme Hammerer, Mme Hennion, M. Huppé, M. Kasbarian, Mme Le Meur, Mme Lebec, M. Lescure, Mme Limon, M. Lioger, M. Martin, Mme Melchior, M. Moreau, M. Nogal, Mme O'Petit, Mme Oppelt, Mme Petel, M. Potterie, M. Sommer, Mme Tieгна et les membres du groupe La République en Marche

ARTICLE UNIQUE

Rédiger ainsi l'alinéa 44 :

« 15. Souhaite une refonte du modèle économique de l'agriculture européenne pour permettre aux agriculteurs de vivre dignement de leur production et non des aides ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les agriculteurs souhaitent avant tout pouvoir vivre de la vente de leur production et dépendre le moins possible des aides. Cet amendement a donc vocation à concrétiser ce souhait et à l'inscrire dans un horizon temporel, à savoir 2030.